

## PROTECTION SPATIALE DES HABITATS BENTHIQUES FONCTIONNELS

### Objectif opérationnel

Eviter ou réduire les pressions physiques (perturbations, pertes, changements hydrologiques) sur les habitats benthiques (subtidaux et intertidaux) liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

### Enjeux détaillés

Habitats benthiques et fonctionnels marins

### Localisation

Secteur(s) à déterminer

### Actions associées

Toutes actions

### Problématique

Certains habitats benthiques du fait de leur singularité ou de leur position dans l'aire de répartition biogéographique, offrent des fonctionnalités écologiques remarquables sur le site Natura 2000. Ces fonctionnalités induisent généralement une fragilité structurelle et une sensibilité aux pressions, qui peuvent altérer l'habitat et les espèces associées.

L'objectif de cette fiche action est de mettre en place des zones de protection des habitats benthiques et de leurs fonctionnalités.

L'échelle spatiale d'application est variable et peut mobiliser différents outils juridiques visant la protection de l'environnement (ex : arrêtés de protection de biotopes, des habitats naturels...). La mise en œuvre de la mesure doit être accompagnée d'un programme de suivi, de contrôle et de sensibilisation des acteurs.

Le choix d'une zone de protection spatiale doit répondre *a minima* à un des trois critères suivants :

- Intérêt scientifique et/ou patrimonial lié à un habitat naturel et/ou au biotope d'une espèce protégée.
- Rôle essentiel d'un habitat naturel dans l'écosystème.
- Nécessité de préserver un habitat naturel et/ou un biotope d'une espèce protégée.

La mesure de protection vise à prémunir les habitats benthiques des impacts des activités existantes ou à venir (à court ou moyen terme).

### Mise en œuvre

#### Sous-action 1 : Actions préalables

- Identification et caractérisation des enjeux écologiques : le gestionnaire fournit une cartographie actualisée des habitats benthiques et des zones fonctionnelles (y compris pour les oiseaux, les poissons amphihalins, et les mammifères marins). Il présente le cas échéant les données disponibles et/ou les études réalisées.
- Identification des pressions impactant les enjeux écologiques identifiés (à partir de la littérature scientifique et des matrices activités/pressions disponibles).
- Identification des activités à l'origine des pressions impactant les enjeux écologiques.
- Identification des protections réglementaires existantes : inventaire des protections spatiales existantes, inventaire des statuts de protection et de vulnérabilité des habitats et/ou des espèces (DHFF, listes rouges, protections strictes...).

#### Sous-action 2 : Identification et concertation des zones de protection

- Proposition de mesures réglementaires spatialisées afin de supprimer ou réduire les pressions (APPB, APHN, cantonnement de pêche, réserve naturelle, zone de conservation halieutique...).

## Coûts prévisionnels

10 jours/an OFB pour la concertation et la participation aux apports d'éléments techniques (cartographie, études)

## Partenaires

Acteurs socio-professionnels  
Services de l'Etat  
Communes  
Associations environnementales  
Bureaux d'études  
Experts scientifiques  
OFB  
ULAM  
Usagers

## Calendrier

Année N : Actions préalables.

Année N+1 : Identification et concertation des zones de protection.

Année N+2 :

- Choix de mesures réglementaires spatialisées.
- Etablissement d'un plan de communication et de sensibilisation.
- Zonage et stratégie réglementaire.

N+3 :

- Communication et sensibilisation.
- Traduction réglementaire des mesures réglementaires spatialisées.

N+4 : Mise en place de contrôles.

- Les périmètres concernés par ces mesures réglementaires spatialisées pourront être labellisés « zones de protection forte » au titre du décret n° 2022-527 du 12 avril 2022, si elles respectent les critères de labellisation (en lien avec la fiche AT-01 du plan d'action DSF NAMO).

- Le choix de mesures réglementaires spatialisées (localisation, règles de gestion à adopter) se fait en concertation avec les acteurs socio-professionnels, au regard des enjeux écologiques liés aux habitats et des enjeux socio-économiques liés aux activités. Elus, usagers, associations de protection de l'environnement et services de l'Etat sont notamment associés.

### Sous-action 3 : Communication de la réglementation et sensibilisation aux bonnes pratiques

- Communication en amont aux usagers et acteurs socio-professionnels de la réglementation applicable dans la zone protégée. Un plan de communication et est établi en collaboration avec les élus et animateurs, en utilisant les supports les plus adaptés.
- Sensibilisation en amont des usagers et des acteurs socio-professionnels aux enjeux qui ont justifié la protection mise en place (fragilité des habitats naturels, fonctions écologiques...).

### Sous-action 4 : Dispositif de contrôle opérationnel des activités

Associer les services de contrôle (Services départementaux de l'OFB, Unités Littorales des Affaires Maritimes, gendarmeries...), identifier les besoins de contrôle et associer le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM) pour optimiser les contrôles.

### Sous-action 5 : Suivi

Mettre en place le suivi le plus adapté afin d'évaluer l'efficacité de la mesure et l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces concernées.

## Indicateurs de réalisation

Document Stratégique de Façade :

- D01-HB-OE05-ind1. Proportion de surface d'herbier de zostères (*Zostera marina* et *Zostera noltei*) connue interdite aux mouillages forains
- D01-HB-OE06-ind2. En site Natura 2000, proportion de surface d'habitats sédimentaires (1160 et 1110 dont bancs de maërl\*) identifiés comme « à risque modéré ou fort » dans le cadre de l'analyse de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 soumis à la pression de pêche (arts traînants de fond)
- D06-OE02-ind2. Proportion de surface de chaque habitat particulier situés dans des zones de protection forte

## Références

Fiches du plan d'action du DSF NAMO biodiversité / habitats benthiques (notamment fiche AT-01)